



Litige bancaire sur debit carte bleue

Par **briska**, le **25/11/2015** à **12:22**

Bonjour,

Je suis possesseur d' une carte bleue à paiement comptant ou différé lié à un compte chèque sur lequel il y a une disponibilité de 20000 euros .J ' ai fait un achat sur internet courant octobre d' un montant de 2400 euros qui ne sera débité que semaine 50 , c' est à dire mi décembre. A plusieurs reprises ma carte bleue a été refusée en station service , avec comme message : paiement refusé .

Ne comprenant pas les raisons , je suis allé voir ma banque qui m' a dit que c' était parceque j' avais atteint le montant max de paiement par carte bleue qui m' était autorisé sur le mois à cause du montant de mon achat internet ; dont le montant ne figure toujours pas à ce jour sur mon relevé de compte du mois de novembre .

Est-ce normal ??

Est-ce légal ??

Par avance ,merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **25/11/2015** à **13:18**

Bonjour,

Oui, si effectivement votre plafond est dépassé.

Vous avez une capacité mensuelle de paiement, cela entend ce que vous payez durant le mois avec votre carte, ce n'est pas lié à la date où le prélèvement sera réellement fait sur votre compte.

Par exemple, si votre capacité de paiement est de 3000€, vous ne pouvez pas utiliser votre carte pour payer plus de 3000€ dans le mois. C'est une sécurité pour éviter, par exemple, que quelqu'un utilise votre carte, à votre insu, pour payer plus que cela.

A noter que, généralement, vous pouvez demander à relever le plafond temporairement lorsque vous savez que vous aurez de gros achats à faire. Dans mon cas, je le fais par simple appel téléphonique à ma banque.

Par **louison123**, le **25/11/2015** à **13:22**

Si vous avez atteint le plafond de règlement, c'est normal que la carte soit refusée. Vous pouvez demander à la banque d'augmenter ce plafond. Ceci étant, si vous avez réalisé l'achat en octobre, ce n'est pas tout à fait normal que la carte reste bloquée, c'est normal que sur le relevé de nov, le débit ne figure pas, ce sera seulement au 30/11 que le débit

s'effectuera, en revanche vous pouvez consulter en ligne les achats CB à venir.